

## Commission des équipements et de l'aménagement durable

## 1323 - Construction de logements sociaux

Confirmation d'agrément pour la réalisation de logements en prêt social de location-accession (PSLA)

Rapport n° CP/2015/79

## **Service gestionnaire:**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

## Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'agréments définitifs de la Société "Pierres et Territoires de France" dans le cadre du dispositif du prêt social de location-accession (PSLA) pour l'opération de construction située rue de la Hofstatt à Marlenheim.

Lors de sa réunion du 14 mars 2005, le Conseil Général a décidé de solliciter le Préfet, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, afin de conclure pour une durée de 6 ans renouvelable une convention avec l'Etat en vue de la délégation de compétence pour « l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux, de celles en faveur de la rénovation de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement ».

Le 30 janvier 2006, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (l'ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La délégation de compétence et de gestion des aides à la pierre de l'Etat et de l'ANAH au Département a été prolongée par la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétence pour la période 2012-2017, en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A ce titre, il est soumis à votre appréciation la demande de confirmation d'agrément en prêt social de location-accession (PSLA) de la Société Pierres et Territoires de France dans le cadre de la réalisation de l'opération située rue de la Hofstatt à Marlenheim.

L'opération a bénéficié d'un agrément PSLA pour la construction de 6 logements collectifs lors de la réunion de la Commission Permanente du 7 juillet 2014. Cinq des six logements sont concernés par des contrats de location-accession signés avec des accédants, correspondant aux plafonds de ressources du PSLA, ce qui confirme leur agrément en PSLA.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, confirme l'agrément définitif de logements dans le cadre du dispositif du prêt social de location-accession (PSLA) pour les 5 logements du programme de construction de 6 logements situé rue de la Hofstatt à Marlenheim et réalisé par la Société "Pierres et Territoires de France".

Elle approuve, par ailleurs, la convention à intervenir entre le Département et la Société Pierres et Territoires de France confirmant l'agrément définitif de 5 logements en location-accession pour l'opération de construction de 6 logements située rue de la Hofstatt à Marlenheim, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 16/02/15

Le Président,

6

Guy-Dominique KENNEL